

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

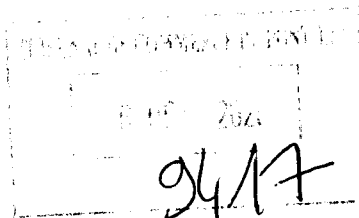
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00384

Numéro SIREN : 652 051 830

Nom ou dénomination : CENPAC

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 9417



CENPAC

Société par actions simplifiée au capital de 13 821 892 €
Siège social : 161-165, Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY-EN-FRANCE
RCS : PONTOISE 652 051 830

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CENPAC

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société CENPAC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CENPAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CENPAC

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 25 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

GENPAC

Comptes Annuels


*Exercice clos le
31 décembre 2019*

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


Fait à Paris et Paris-La-Défense, le 20 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

CABINET CHRISTINE
FEBVRE


CHRISTINE FEBVRE

MAZARS


MANUELA BAUDOIN-REVERT

Formulaire obligatoire (annexe 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CENPAC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 161 Rue de la belle étoile 95700 ROISSY-EN-FRANCE		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 6 5 2 0 5 1 8 3 0 0 1 0 7 9		Néant *						
		Exercice N clos le, 31122019						
		N-1 31122018						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 619 157	AG	2 453 536	165 621	230 386
		Fonds commercial (1)	AH	17 564 692	AI	7 904 111	9 660 580	10 538 815
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	126 012	AQ	62 436	63 575	66 169
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 828 340	AS	1 204 706	623 634	342 596
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 495 851	AU	4 131 131	2 364 720	2 490 352
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			32 049
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			375 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	72 060	BI	6 400	65 660	64 902
	TOTAL (II)		BJ	28 706 114	BK	15 762 321	12 943 792	14 140 271
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		3 760	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	12 566 667	BU	793 222	11 773 445	12 184 391
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	132 432	BW		132 432	137 071
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	23 594 419	BY	854 710	22 739 709	21 892 099
		Autres créances (3)	BZ	3 894 303	CA		3 894 303	3 829 039
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE			
Disponibilités		CF	4 801 605	CG		4 801 605	357 444	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 285 112	CI		1 285 112	1 104 110	
	TOTAL (III)	CJ	46 274 541	CK	1 647 932	44 626 608	39 507 918	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	74 980 655	IA	17 410 254	57 570 401	53 648 189	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CENPAC		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 821 892...)	DA	13 821 892	13 821 892
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	5 913 486	5 913 486
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 288 742	1 288 742
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	40 830	40 830
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 754 914	9 754 914
	Report à nouveau	DH	(2 774 723)	(3 599 426)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 000 660	824 702
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	657 275	825 873
	TOTAL (I)	DL	29 703 078	28 871 015
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	249 500	446 300
	Provisions pour charges	DQ	80 807	68 730
	TOTAL (III)	DR	330 307	515 030
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 299 598	762 833
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 545 925	250 580
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 563 354	16 146 277
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 752 774	5 068 982
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	298 145	240 567
Compte régul.	Autres dettes	EA	2 091 679	1 693 641
	Produits constatés d'avance (4)	EB	985 538	99 260
TOTAL (IV)	EC	27 537 016	24 262 144	
Écarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	57 570 401	53 648 189	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27 005 803	23 803 515	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 299 598	762 833	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CENPAC						Exercice N		Exercice (N - 1)
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	124 615 650	FB	1 284 955	FC	125 900 606	124 884 267
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	3 863 413	FH		FI	3 863 413
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	128 479 064	FK	1 284 955	FL	129 764 020	126 745 079
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	13 454	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	438 831	408 121
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 460	97 299
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	130 222 766
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	78 048 979	79 940 565
	Variation de stock (marchandises)*					FT	579 948	(379 097)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	465 086	352 963
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	24 936 028	22 753 275
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 261 979	2 150 146
	Salaires et traitements*					FY	12 831 100	12 925 482
	Charges sociales (10)					FZ	6 042 778	5 604 539
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	874 558	806 960	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	325 143	249 844			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	12 077					
	Autres charges (12)	GE	109 824	173 467				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	126 487 505	124 578 148
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 735 260	2 672 352
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 477	948	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	1 477	948	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	113 644	131 102	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	113 644	131 102	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(112 166)	(130 154)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 623 093	2 542 198	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS CENPAC		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 5 626	2 651	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 25 925	25	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 617 286	528 375	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 648 838	531 051	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 668 868	273 380	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 90 564	616	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 1 130 123	1 343 570	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 1 889 556	1 617 568	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (1 240 718)	(1 086 516)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 235 886		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 1 145 829	630 979	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 130 873 083	127 782 501	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 129 872 422	126 957 798	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 1 000 660	824 702	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 145 836	213 370	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités , amendes		48 656		
Autres charges exceptionnelles : litiges salariés et autres		137 577		
Chges excep : chges salariales rattachées aux fermetures de sites		82 635		
VNC immobilisations corporelles		90 564		
Dot amort excep immos incorporelles : fonds de commerce		878 234		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

cenpa

ANNEXE AU BILAN

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	4
II- PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLES.....	4
2.1 Principes, règles et méthodes de base.....	4
2.2 Choix effectués dans les options proposées par la législation française	4
2.2.1 Immobilisations incorporelles	4
2.2.2 Immobilisations corporelles	4
2.2.3 Immobilisations financières	5
2.2.4 Stocks et produits achetés	5
2.2.5 Créances.....	5
2.2.6 Provision pour retraites.....	5
III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.	5
3.1 Bilan actif.....	5
3.1.1 Immobilisations incorporelles	5
3.1.2 Immobilisations corporelles	5
3.1.3 Stocks	6
3.1.4 Clients et comptes rattachés	6
3.1.5 Autres créances.....	6
3.1.6 Disponibilités.....	6
3.1.7 Compte de régularisation actif.....	6
3.2. Bilan passif	7
3.2.1 Capitaux propres	7
3.2.2 Provisions réglementées	7
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	7
3.2.4 Dettes	8
3.2.5 Comptes de régularisation passif	8
3.3. Compte de résultat	8
3.3.1 Achats	8
3.3.2 Charges de personnel	8
3.3.3 Transferts de charges d'exploitation	9
3.3.4. Produits et charges exceptionnels.....	9
IV - AUTRES INFORMATIONS.....	10
4.1. Actif immobilisé	10
4.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé	10
4.1.2 Mouvements des amortissements.....	11

4.2. Provisions	12
4.2.1 Analyse synthétique des provisions.....	13
4.3 Autres informations expressément prescrites concernant plusieurs postes.....	13
4.3.1 Notes concernant les entreprises liées	13
4.3.2 Échéances des créances et dettes	14
4.3.3 Créances et dettes représentées par effets de commerce.....	15
4.3.4 Produits à recevoir.....	15
4.3.5 Charges à payer.....	15
4.3.6 Analyse honoraires Commissaires aux Comptes	15
4.3.7 Ventilation de l'Impôt	16
4.4 Consolidation.....	16
 V - ENGAGEMENTS HORS BILAN	 16
 VI - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	 17
 VII - ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL.....	 17
 VIII – ELEMENTS POST CLOTURE	 17

Le contenu de l'annexe est établi en conformité à la réglementation française en vigueur issue du code de commerce, du décret du 29 novembre 1983 et de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07. L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative sur la situation patrimoniale financière et sur le résultat de la société.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- * Après avoir versé le capital restant dû de 50% de LOGISORGUES (187 500 €), toutes les parts ont été cédées à RAJA pour une valeur de 375 000 € en juin 2019.
- * A partir du 01/01/2019, un coût d'exploitation additionnel, les « Management Fees », correspondant à 0.5% du CA Cenpac, est versé à notre maison mère RAJA.
- * En 2014 RAJA a octroyé un abandon de créance de 4M€ à CENPAC qui comportait une clause de meilleure fortune jusqu'au 31/12/19. En 2019, notre résultat net dépassant le million d'€, CENPAC a versé à RAJA, et pour la dernière année, 400 000€.
- * Suite à l'implantation de 2 cellules utilisées par RAJA sur notre plate-forme logistique à Châtres Val Bréon, augmentation considérable des échanges intra-groupe (achats et ventes).

II - PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE

Les présents comptes ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Le règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LA LEGISLATION FRANÇAISE

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires correspondent à des licences et des progiciels informatiques. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation qui s'étale de 3 à 5 ans.

Les licences et progiciels informatiques acquis au cours de l'exercice 2011 à 2016 ont fait l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 12 mois. Cette forme d'amortissement a été supprimée pour toutes les acquisitions effectuées au cours des exercices ouverts depuis le 01/01/2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les fonds de commerce inscrits au bilan sont amortis en exceptionnel sur une durée de 20 ans.

La société a appliqué au 1^{er} janvier 2016 les nouvelles règles issues du règlement n°2015-06 de l'Autorité des normes comptables du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Ces nouvelles règles concernaient en particulier pour la société la comptabilisation et la dépréciation du fonds commercial. Elles n'ont pas eu d'incidence sur le traitement du fonds commercial dans les comptes annuels au 31 décembre 2019.

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Application à compter du 1^{er} janvier 2005 des durées réelles d'utilisation en substitution des valeurs d'usage.

Nous avons considéré l'amortissement linéaire comme normal pour les biens auquel il s'applique.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- Constructions
 - Fondations 50 ans
 - Bardages 25 ans
 - Agencements 10 à 15 ans
- Agencements et aménagements des constructions 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel :
 - Engins de manutention, machine d'impression 15 ans
 - Batteries, cylindres 5 ans
 - Tout le reste 5 ans
- Installations générales, agencements aménagements divers 10 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier 5 ans

2.2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières autres que les participations sont valorisées au coût historique d'acquisition.

2.2.4 Stocks et produits achetés

Les stocks de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée pour les marchandises à faible rotation.

2.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée cas par cas pour les créances dont le recouvrement est incertain.

Les créances clients remises au contentieux font l'objet d'une provision sur le montant hors taxes.

2.2.6 Provision pour retraites

Aucune provision pour retraites n'est comptabilisée au passif du bilan.

Le montant des engagements figure au § V - Engagements financiers

III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.

3.1 BILAN ACTIF

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Concessions, brevets et droits similaires.

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2019 s'élève à 91 k€.

Il s'agit essentiellement de l'achat de logiciels pour la mise en service de matériels informatiques sur CVB pour 29 k€, de l'évolution des scripts pour le site web pour 15 k€, de la nouvelle version de notre requêteur BO pour 18 k€, de la mise en production d'un module pour la gestion des contrats de location STOROPACK pour 13 k€, de la nouvelle version d'Icenpac pour 9 k€.

Fonds commercial

Il s'agit de fonds commerciaux amortis depuis le 1^{er} janvier 2011 qui s'élèvent à 17 564 692 €.

3.1.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a augmenté de 318 k€ dont 962 k€ d'acquisitions et 644 k€ de sorties.

La valeur nette correspondante augmente quant à elle de 153 k€.

Les mouvements et informations relatives aux immobilisations et amortissements 2019, sont mentionnés dans les tableaux 2054 et 2055 de la présente annexe aux § 4.1.1 et 4.1.2.

3.1.3 Stocks

Les stocks nets de marchandises diminuent de 411 k€, les stocks bruts de 580 k€.

3.1.4 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés enregistrent une augmentation de 1 049 k€ en valeur brute et 848 k€ en valeur nette.

3.1.5 Autres créances

L'augmentation des autres créances, 65 K€, résulte principalement :

- * De l'augmentation des remises et avoirs à obtenir des fournisseurs pour 51 k€
- * De l'augmentation des créances fiscales pour 38 k€
- * De la diminution des produits à recevoir pour 15 k€
- * De la diminution des comptes de personnel pour 9 k€

3.1.6 Disponibilités

Les disponibilités, d'un montant de 4 802 k€ au 31/12/2019, enregistrent une augmentation de 4 444 k€.

3.1.7 Compte de régularisation actif

Charges constatées d'avance :

• Charges sur achats.....	0 €
• Charges constatées sur achats logistiques.....	88 496 €
• Charges sur services extérieurs.....	378 562 €
• Charges locations immobilières.....	638 527 €
• Charges locatives.....	124 236 €
• Charges sur frais de personnel.....	11 025 €
• Charges sur locations de véhicules.....	44 266 €

TOTAL.....	1 285 112 €
-------------------	--------------------

Il s'agit essentiellement de factures comptabilisées alors que les livraisons ou les prestations ont un impact sur l'exercice suivant.

3.2 BILAN PASSIF

3.2.1 Capitaux propres

Variation des capitaux propres :

- Situation à l'ouverture de l'exercice :
Capitaux propres avant affectation des résultats antérieurs. 28 871 015 €
- Variation en cours d'exercice :
Provisions réglementées - 168 598 €
Résultat de l'exercice..... +1 000 661 €
- Situation à la clôture de l'exercice : **29 703 078 €**

Autres informations sur les capitaux propres

- **Capital**

Le capital social est toujours composé de 727 468 actions ordinaires de 19 Euros.

3.2.2 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont composées :

De la reprise de la provision pour hausse des prix dotée en 2013 pour 160 824 €

Et des dotations en 2015 pour 152 535 €, en 2016 pour 94 074 €,

en 2017 pour 94 737 €, en 2018 pour 205 536 € et en 2019 pour 92 889 €

..... 639 771 €
Des amortissements dérogatoires 17 504 €

SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	€UROS
ACCROISSEMENTS	
Provision pour hausses des prix (639 771 x 31%)	198 329 €
Amortissements dérogatoires (17 504 x 31%)	5 426 €
TOTAL ACCROISSEMENTS	203 755 €
ALLEGEMENTS	
Provisions et charges non déductibles temporairement	
- Provision CP en cours chargée + provision CP/comm chargée (1 187 814 x 31%)	368 222 €
- Contribution sociale solidarité (177 367 x 31%)	54 984 €
TOTAL ALLEGEMENTS	423 206 €
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	- 219 451 €

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges figurent sur le tableau 2056 au § 4.2. de la présente annexe.

3.2.4 Dettes

Les dettes s'élèvent à 27 537 016 €, contre 24 262 144 € au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 3 274 872 €.

Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit

Le poste « emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit » s'élève à 1 299 598 €.

Il enregistre une augmentation de 537 k€ essentiellement due à l'augmentation des soldes bancaires créditeurs.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Elles diminuent de 583 k€.

Autres dettes

Variation des autres dettes :

Dettes fiscales et sociales.....	+	683 792 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	+	245 078 €
Autres dettes	+	398 039 €

L'augmentation des dettes fiscales et sociales s'explique par :

- * L'augmentation du poste participation pour 235 k€
- * L'augmentation du poste intéressement pour 242 k€
- * L'augmentation du forfait social / part et interest pour 96k€

L'augmentation des autres dettes s'explique par :

- * L'augmentation des ristournes clients pour 146 K€
- * L'augmentation des comptes clients créditeurs pour 73 k€
- * L'augmentation des avoirs à établir clients pour 214 k€
- * La diminution des charges à payer pour 44 k€

3.2.5 Compte de régularisation passif

Produits constatés d'avance :

- Produits sur services extérieurs 985 538 €

Il s'agit essentiellement de l'étalement de la franchise de loyer de CVB, sur la durée du bail.

3.3 COMPTE DE RESULTAT

3.3.1 Achats

Les frais accessoires d'achat (notamment transports sur achats) d'un montant de 599 826 € ont été comptabilisés au poste "achats de marchandises", et non par nature de charges.

Le total du poste « achats de marchandises » s'élève à 78 048 979 € contre 79 940 565 € en 2018.

3.3.2 Charges de personnel

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Non applicable

<i>EFFECTIF MOYEN</i>	Personnel Salarié
Cadres	55
Agents de Maîtrise	108
Employés	158
TOTAL	321

3.3.3. Transfert de charges d'exploitation

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	En €
Remboursement sinistres véhicules	83 924 €
Frais de personnel (remboursement mutuelles)	61 912 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION TRANSFEREES	145 836 €

3.3.4. Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS NETS	En €
Rentrées sur créances amorties	5 627 €
Produits des cessions d'immobilisations	25 925 €
Reprise amortissements dérogatoires	100 663 €
Reprise provisions pour risques et charges	355 800 €
Reprise provisions pour hausse des prix	160 824 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	648 839 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES	En €
Pénalités, amendes	48 656 €
Autres charges sur opérations de gestion (litiges salariés)	537 577 €
Charges exceptionnelles (charges salariales rattachées aux fermetures de sites)	82 636 €
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	90 564 €
Dotations amortissements exceptionnels immobilisations incorporelles (Fonds de commerce)	878 234 €
Dotations provisions réglementées = provision pour hausse des prix	92 889 €
Provision pour risques et charges (litiges)	159 000 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 889 556 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 240 718 €
------------------------------	----------------------

En vertu de l'article R123-192 du Code de Commerce, la société considère que les litiges l'opposant à des tiers ne sont pas liés à l'exploitation courante mais relèvent de l'exceptionnel.

4.1 Actif immobilisé

4.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CENPAC		Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations							
			Construites à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	20 099 444	KE	KF	90 598			
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	LS		KJ	126 012	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	MZ		KP		KQ	KR	
			Dont Composants	MS		KS	1 535 921	KT	KU	556 779
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants			KV	4 079 397	KW	KX	73 510
			Dont Composants			KY	935	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				LB	2 387 055	LC	LD	332 282
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	2 591	LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI	LJ	
						LK	32 049	LL	LM	212 481
	Immobilisations corporelles en cours			LH				LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK	32 049			LL	LM	212 481
	TOTAL III			LN	8 163 962			LO	LP	1 175 052
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
	Autres participations		8U	375 000	8V		8W			
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	71 302	1U		1V	757		
	TOTAL IV		LQ	446 302	LR		LS	757		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	28 709 709	ØH		ØJ	1 266 409		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	6 193	LW	20 183 849	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	126 012	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			IS		MG		MH	MI	
				IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	264 360	MJ	1 828 340	MK	ML	
				IU	57 795	MM	4 095 112	MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV	935	MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	321 190	MS	2 398 147	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	2 591	MW	MX	
				IX		MV	2 591	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	244 530	ND		NE	NF		
	TOTAL III		IY	888 811	NG	8 450 204	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW		
	Autres participations		IØ	375 000	ØX		ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		1J	72 060	2E		2F	2G		
	TOTAL IV		I3	375 000	NJ	72 060	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	1 270 004	ØK	28 706 114	ØL	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

4.1.2 Mouvements des amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CENPAC</u>						Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		KM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 330 242	PF	1 033 597	PG	6 193	PH	10 357 647
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	59 842	PN	2 594	PO		PQ	62 436
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 193 324	QA	205 369	QB	193 987	QC	1 204 706
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 971 561	QE	285 179	QF	45 503	QG	2 211 236
	Matériel de transport	QH	935	QI		QJ	935	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 007 132	QM	226 052	QN	313 290	QO	1 919 894
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	5 232 795	QV	719 195	QW	553 716	QX	5 398 274
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	14 563 037	ØP	1 752 793	ØQ	559 909	ØR	15 755 921
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	100 662	P8	Q1 (100 662)		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	100 662	NT	NU		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	100 662	Total général non ventilé (NW-NY)			
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4.2 Provisions

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise SAS CENPAC Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V 707 706	TG 92 888	TH 160 824	TI 639 770	
	Amortissements dérogatoires	3X 118 167	TM	TN 100 662	TO 17 504	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z 825 873	TS 92 888	TT 261 486	TU 657 275	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 446 300	4B 159 000	4C 355 800	4D 249 500	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 68 730	4Y 12 077	4Z	5A 80 807	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z 515 030	TV 171 077	TW 355 800	TX 330 307		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L
		- titres de participation	6M	6N	6O	6P
		- autres immobilisations financières (I) *	6Q 6 400	6R	6S	6T 6 400
	Sur stocks et en cours	6U 962 224	6V	6W 169 002	6X 793 222	
	Sur comptes clients	6Y 653 560	6Z 325 143	6AA 123 993	6AB 854 710	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6C	6D	6E	6F	
TOTAL III	7B 1 622 184	TY 325 143	TZ 292 995	UA 1 654 332		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 2 963 087	UB 589 109	UC 910 282	UD 2 641 915		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 337 220	UF 292 995			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ 251 888	UK 617 286			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

4.2.1 Analyse synthétique des provisions

ANALYSE SYNTHETIQUE des PROVISIONS pour Risques et Charges d'EXPLOITATION (K€)

PROVISIONS	Ouverture N	Dotations	Reprises	Clôture N	1510	1530	Autres	Reprises	
								Avec contrepartie au cpte de résultat	sans contrepartie au cpte de résultat
Litiges	446	159	356	249	249			213	143
Garanties données aux clients									
Pertes sur marchés à terme									
Amendes et pénalités									
Pertes de change									
Pensions et obligations similaires	69	12		81		81			
Impôts									
Renouvellement des immobilisations									
Restructuration									
Charges sociales sur congés à payer									
Autres prov. pour risques et charges									
TOTAL	515	171	356	330	249	81		213	143

4.3 Autres informations expressément prescrites concernant plusieurs postes

4.3.1 Notes concernant les entreprises liées

	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES (EN K€)
Dettes financières diverses (RAJA)	
Charges financières (RAJA)	
Charges exceptionnelles (RAJA)	400
Compte-courant (RAJA)	-1 546
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (RAJA)	608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (Box Office)	4
Créances clients et comptes rattachés (RAJA)	1 171

4.3.2 Echéances des créances et dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS CENPAC		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	72 060	UV		UW	72 060	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	687 241			687 241		
	Autres créances clients	UX	22 907 178	22 907 178				
	Créance représentative de titres (Personne par dépréciation) (Prêts ou remis en garantie) (créances et courtoisie)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	25 637	25 637				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	253	253				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	YM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 095 418	1 095 418			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 772 994	2 772 994				
	Charges constatées d'avance	VS	1 285 112	1 285 112				
	TOTAUX		VT	28 845 895	VU	28 086 594	VV	759 301
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	7C	1 299 598	1 299 598				
	à plus d'1 an à l'origine	7H						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	96	96				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 563 354	15 563 354				
Personnel et comptes rattachés		8C	2 463 199	2 463 199				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 719 759	1 719 759				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	974 744	974 744				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	595 070	595 070				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	298 145	298 145				
Groupe et associés (2)		VI	1 545 829	1 545 829				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 560 467	1 560 467				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	985 538	985 538				
TOTAUX		VY	27 005 803	VZ	27 005 803			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4.3.3 Créances et dettes représentées par effets de commerce

Les effets de commerce inscrits dans nos comptes sont ventilés ainsi :

* Créances clients et comptes rattachés	2 658 995 €
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	1 094 883 €
* Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 784 €

4.3.4 Produits à recevoir

CREANCES / PRODUITS A RECEVOIR	EUROS
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Factures à établir	16 461
Factures à établir Intra-Groupe	730 598
AUTRES CREANCES	
Rabais, Ristournes et autres avoirs non reçus	2 757 245
Rabais, Ristournes et autres avoirs non reçus Intra-Groupe	0
Divers produits à recevoir	15 750
TOTAL	3 520 054

4.3.5 Charges à payer

DETTES / CHARGES A PAYER	EUROS
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Intérêts courus sur dette financière	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
Factures non parvenues	561 407
Factures à recevoir (Logistique)	1 143 298
Factures à recevoir Intra-Groupe	280 727
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Provisions congés payés et charges	1 900 928
Provisions CET et charges	50 883
Commissions représentants et charges	191 528
Primes, Indemnités, Salaires, Intéressement, Participation et charges	1 361 868
Taxe sur les véhicules de tourisme	34 119
AUTRES DETTES	
Diverses charges à payer	44 051
Créditeurs divers	1 516 417
TOTAL	7 085 226

4.3.6 Analyse honoraires Commissaires aux Comptes

Les honoraires figurant au compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'établissent comme suit en Euros :

Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	67 000 €
Honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	0 €

4.3.7 Ventilation de l'Impôt en K€ (hors CSB : contribution sociale sur les bénéfiques)

	Résultat Exploitation	Résultat Financier	Résultat Exceptionnel	Participation des salariés	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE (avant IS)	+ 3 735	- 112	- 1 240	- 236	+ 2 147
Réintégrations	+ 1 399	0	+ 1 026	+ 236	+ 2 661
Déductions	- 1 317	0	- 9	0	- 1 326
RESULTAT FISCAL	+ 3 817	- 112	- 223	0	+ 3 482
IS Taux 28% sur 500 000€	+ 140				+ 140
IS Taux 33.33% sur (3 817 - 500)	+ 1 106	- 37	- 74	0	+ 995
Corrections - Crédit d'Impôts	0	0	0	0	0
IS théorique (hors CSB)	+ 1 246	- 37	- 74	0	+ 1 135
Contribution 3.3% sur (1 135 - 79)	+ 12	0	0	0	+ 12
IS retenu	+ 1 258	- 37	- 74	0	+ 1 147
RESULTAT NET	+ 2 477	- 75	- 1 166	- 236	+ 1 000

4.4. Consolidation – Intégration fiscale

Les comptes de CENPAC S.A.S. sont consolidés selon la méthode d'intégration globale par la société RAJA S.A., 16 rue de l'Etang, Z.I. Paris Nord 2, 95977 ROISSY CDG (n° SIREN : 937 080 414).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Cenpac SAS fait partie du groupe d'intégration fiscale dont sa tête de groupe est RAJA SA.

La convention d'intégration fiscale n'a eu aucune incidence sur l'arrêté de nos comptes.

Cet exercice étant bénéficiaire, notre société-mère prendra en charge le paiement de l'IS, soit : 1 145 829 €.

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

RUBRIQUES	EUROS
Engagements donnés	
-Engagements en matière de retraite (1) (montant 2018 non actualisé)	1 682 906
-Caution personnelle et solidaire en faveur CIC pour garantir à la Société PARC DU VAL BREON SAS le paiement de 3 mois de loyer, charges et accessoires pendant la durée du bail	711 760
TOTAL	2 394 666 €

(1) Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- probabilité de vie au terme : selon table de mortalité,
- taux de turn-over retenu : 9,20 % (non validé),
- évolution des salaires : 2%,
- charges sociales patronales : 45%,
- taux d'actualisation (net de l'inflation) : 1 %.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

A compter du 1/1/15, le compteur DIF a été bloqué, pour être remplacé par le CPF (compteur personnel de formation) géré personnellement par chaque salarié.

CENPAC n'a pas connaissance des formations organisées en direct entre les collaborateurs et les organismes.

VI - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant.

VII - ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Néant.

VIII - ELEMENTS POST-CLOTURE

Une épidémie « COVID-19 » a touché la France dans le courant du mois de Février 2020.

La propagation du virus s'est accélérée début mars 2020 et la France est passée au stade de confinement le 17 mars 2020.

Dans le cadre de son dispositif « Plan de continuation d'activité », le groupe a tout mis en œuvre pour assurer et maintenir la continuité de son activité, tout en veillant à la sécurité de ses salariés. Nous avons également utilisé les dispositifs prévus par le gouvernement (report du paiement des charges sociales, mise en chômage partiel lorsque cela était nécessaire).

A la date de la rédaction du présent document, les impacts chiffrés sur notre activité ne sont pas encore connus.

CENPAC	DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUILLET 2020
SAS au capital de 13.821.892 €uros	
Siège social à ROISSY (95700) 161 rue de la Belle Etoile	
652.051.830 RCS PONTOISE	

En date du 24 juillet 2020, l'Associé Unique et Président de la Société CENPAC, la société RAJA SA au capital de 10 000 000 €, dont le siège social est 16 rue de l'Etang, 93290 Tremblay-en-France, représenté par, Monsieur Emmanuel CLAIR, son représentant permanent, demeurant 12 rue Chalgrin, 75016 PARIS, après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et rédigé son rapport de gestion, est amené à statuer sur les comptes dudit exercice.

Madame Danièle MARCOVICI, Présidente Directrice Générale de RAJA SA, assiste également à cette lecture, dont l'ordre du jour est le suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- L'affectation du résultat de cet exercice
- Le remplacement du représentant permanent de la Présidence
- Le renouvellement d'un mandat de commissaire aux comptes titulaire
- Le non-renouvellement d'un mandat de commissaire aux comptes titulaire
- La nomination d'un commissaire aux comptes titulaire
- Le non-renouvellement des commissaires aux comptes suppléants.
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique ayant pris connaissance du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes et des documents financiers i.e. bilan, compte de résultat, annexe et rapport de gestion portant sur l'exercice 2019,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, faisant ressortir un bénéfice de 1 000 660 €

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes – ou résumées dans son rapport de gestion.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter ce bénéfice au report à nouveau de la façon suivante :

ORIGINE

- Report à nouveau antérieur débiteur : - 2 774 723,90 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 : + 1 000 660,66 €
- Réserve libre : + 9 754 914,84 €

AFFECTATION

- Nouveau Report à nouveau débiteur : - 1 774 063,24 €
- Solde de la réserve libre après imputation du report à nouveau débiteur : 7 980 851,60 €

Cette décision est adoptée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION – REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA PRESIDENCE

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée illimitée,

Madame Danièle MARCOVICI
13 rue du Lieutenant Chauré
75020 PARIS

Aux fonctions de Représentante Permanente de la société RAJA, Présidente de CENPAC, en remplacement de Monsieur Emmanuel CLAIR, domicilié 12 rue Chalgrin – 75016 Paris, démissionnaire. Cette nomination sera effective à l'issue de cette assemblée.

L'Associé Unique remercie Monsieur Emmanuel CLAIR pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION – RENOUELEMENT D'UN MANDAT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

Le mandat de la société MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'Associé Unique décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société MAZARS a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et l'autorisation qui lui a été donnée d'adresser directement au greffe du Tribunal de Commerce, dans les délais qui s'imposent, les documents relatifs à son acceptation.

CINQUIEME DECISION – NON-RENOUELEMENT D'UN MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le mandat de Madame Christine FEBVRE, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'Associé Unique décide de ne pas le renouveler. L'Associé Unique remercie Madame Christine FEBVRE pour le travail accompli durant son mandat.

SIXIEME DECISION – NOMINATION D'UN MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'associé Unique décide de nommer le Cabinet KOLB, situé 85 rue d'Amsterdam – 75008 PARIS, Commissaire aux Comptes titulaire.

Le Cabinet KOLB a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et l'autorisation qui lui a été donnée d'adresser directement au greffe du Tribunal de Commerce, dans les délais qui s'imposent, les documents relatifs à sa nomination. Le Cabinet KOLB fera parvenir sa lettre d'acceptation dans les meilleurs délais.

Cette décision est adoptée

SEPTIEME DECISION – NON-RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Le mandat de Monsieur Jacques AMAR, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'Associé Unique décide de ne pas renouveler son mandat.

Le mandat de Monsieur Maurice EL NOUCHI, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'Associé Unique décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette décision est adoptée.

HUITIEME DECISION - POUVOIRS

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités partout où besoin sera.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique après lecture.

Fait à Roissy, le 24 juillet 2020

Emmanuel CLAIR
Président sortant

*Copie certifiée
conforme à
l'original*



Danièle MARCOVICI
Présidente entrante